

**Van:** Newsletter SETCa <[email@setca.cccampaigns.net](mailto:email@setca.cccampaigns.net)>  
**Verzonden:** dinsdag 23 april 2013 16:12  
**Aan:** Veerle Solia  
**Onderwerp:** Comment les employeurs voient votre préavis

23/4/2013 - Afficher le message



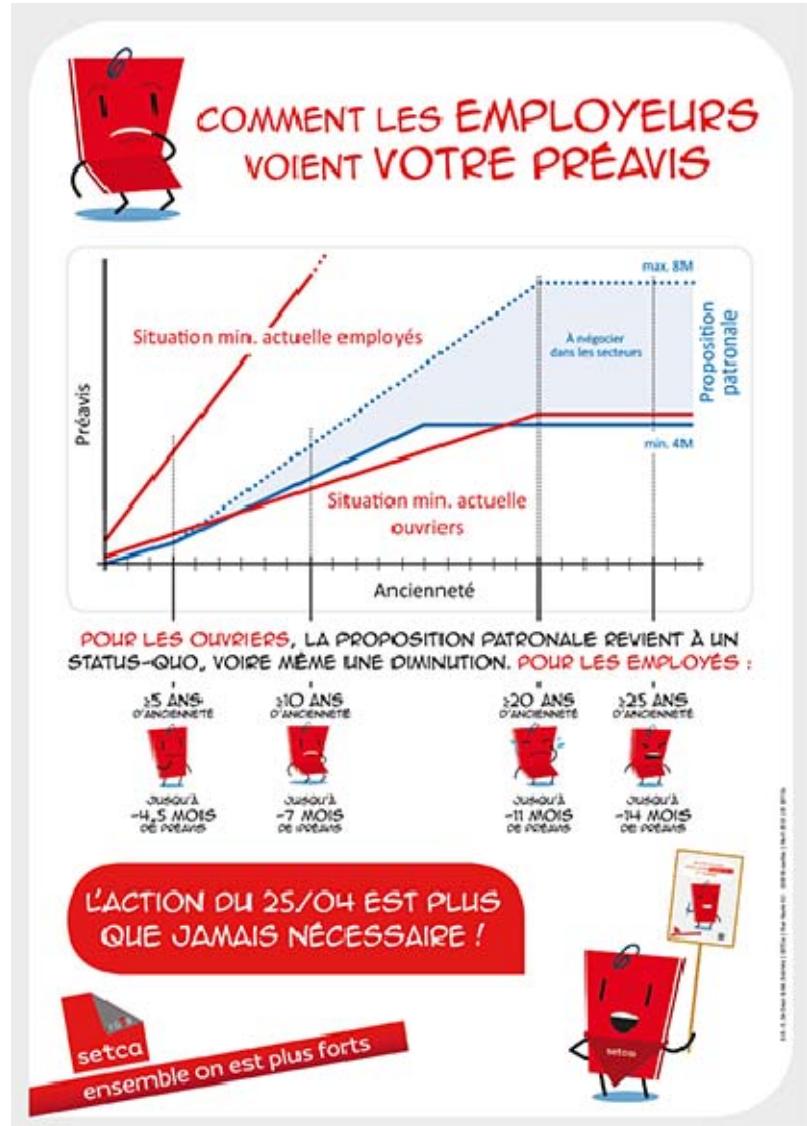
### Comment les employeurs voient votre préavis

Le 25 avril, le SETCa mène avec la FGTB des actions pour votre statut et votre pouvoir d'achat. Et c'est nécessaire, car la protection contre le licenciement de tous les travailleurs du privé est remise en cause. Fin de la semaine passée, les employeurs ont dévoilé leur vision sur le sujet. Et elle ne laisse subsister aucun doute : les employés devront faire de gros sacrifices. Tout comme les ouvriers aujourd'hui occupés dans des secteurs bien protégés. Pour les autres ouvriers, c'est un statu quo.

Les images valent souvent mieux qu'un long discours. Nous avons placé les propositions des employeurs sur une affiche et les avons comparées à ce qui existe actuellement pour les ouvriers et les employés. La ligne qui représente la situation actuelle des employés est, pour eux, un minimum de 3 mois de préavis par tranche entamée de 5 ans. La grande majorité des employés relève actuellement de la « grille Claeys ». Celle-ci correspond à un préavis d'1 mois par année d'ancienneté. Les employés tombant sous la « grille Claeys », c.-à-d. la grande majorité, risquent donc de perdre plus que ce qui apparaît sur cette affiche.

S'agissant des ouvriers, nous avons pris comme situation actuelle la base légale qui existe actuellement. C'est-à-dire la CCT n°75 plus 15 pour cent. Voilà pourquoi la proposition patronale signifie dans la pratique la même situation qu'aujourd'hui pour de nombreux ouvriers. Pour bon nombre d'ouvriers travaillant dans des secteurs ayant déjà convenu par le passé des indemnités et délais de préavis améliorés, il s'agira d'un statu quo. L'éventuelle « marge de négociation » que laissent les employeurs aux secteurs n'entraînera pas de changement. Les secteurs qui vont au-delà de la proposition patronale de maximum 8 mois verront également le délai de préavis des ouvriers diminuer .

L'affiche ci-dessous en dit long. **Partagez-la le plus largement possible sur Facebook** **ou imprimez-la pour la diffuser dans votre entourage ou votre entreprise.** Le 8 juillet 2013, un terme doit enfin être mis à cette discrimination inacceptable entre ouvriers et employés. Mais cela ne peut servir d'excuse à un démantèlement social. Les ouvriers doivent recevoir les mêmes droits que les employés, au niveau actuel de ces derniers.



## Lire aussi

- Affiche et appel à participer aux actions du 25 avril [f](#) [t](#)
- Découvrez quelles actions se déroulent dans votre région [f](#) [t](#)
- Le Mémorandum avec les propositions du SETCa pour harmoniser les statuts [f](#) [t](#)
- Un petit tract avec nos propositions clés [f](#) [t](#)
- Le tract concernant l'action du 25/04 [f](#) [t](#)
- Une affiche que vous pouvez utiliser après le 25 avril [f](#) [t](#)

Envoyé à veerle.solia@amsab.be

[Modifier mes informations](#) - [Me désabonner](#) - [Taal veranderen](#) - [Disclaimer](#)